

Un PAT autrement projet alimentaire territorial de PMA

vers une vraie transition d'une agriculture
qui prend soin de la terre et des hommes

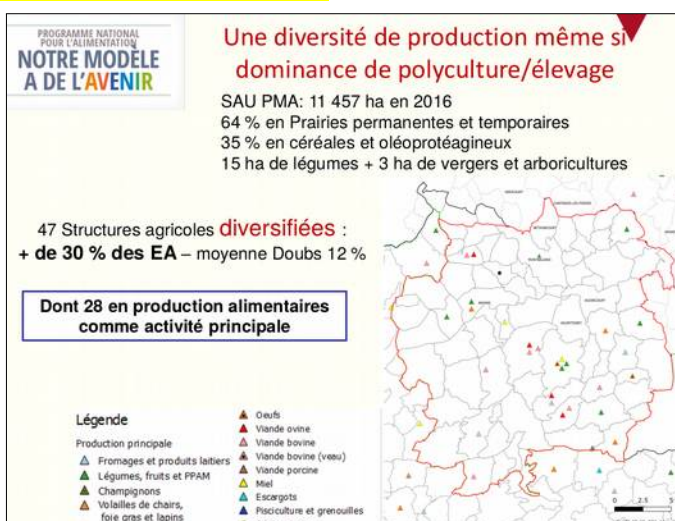
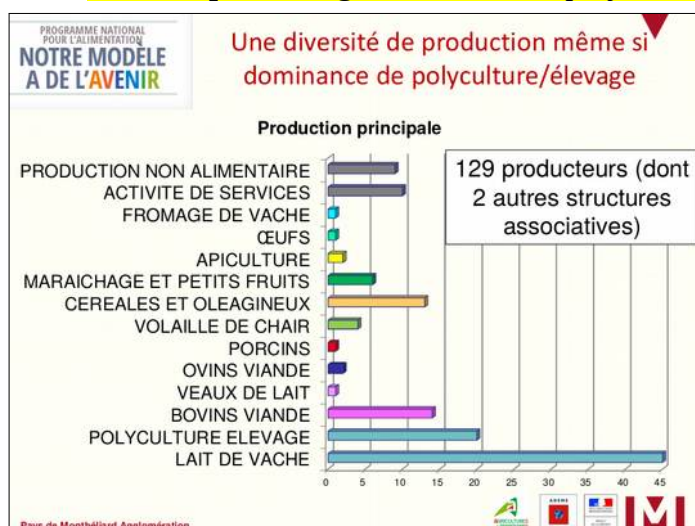
Nos Constats : la difficulté principale à surmonter est l'accès à la terre pour les petites exploitations

du fait de l'artificialisation des sols et d'une politique agricole, qui favorise les agrandissements, les volumes de production, et qui provoque la pollution de la terre et des rivières, la dégradation de la biodiversité au détriment d'une agriculture durable, nourricière, paysanne.

Cela se traduit une main mise des terres par les grandes exploitations
et par une main mise des surfaces appartenant aux collectivités, via des baux agricoles des zones naturelles ou des terrains « réservés » à des projets immobiliers ou industriels.

Les Collectivités territoriales n'ont, en règle générale, pas pris la mesure de ces enjeux et souvent, par habitude, ont perdu la main sur les terres qu'elles louent ou mettent à disposition. Le PAT n'a pas fait l'état des lieux de ces terres dont les surfaces sont loin d'être « marginales », par ex Montbéliard est propriétaire de 67ha, d'espaces verts, qu'elle entretient ou met à disposition. Les priorités retenues par le comité de pilotage (élu et chambre d'agriculture présidée par la FNSEA) ne retient pas une des priorités soutenues par les participants aux ateliers ; celle de l'accès et la terre et la structuration d'un écopole alimentaire.

Deux diapo du diagnostic du PAT projet alimentaire territorial de PMA



faisons parler les chiffres autrement

13 producteurs de légumes occupent 15 ha, c'est à dire 0,13% des terres

13 exploitations céréalières « accaparent 35 % (souvent les plus riches) des terres c'est à dire 4009 ha avec une moyenne de 309 chacune

Une production céréalière pour l'alimentation du bétail en grande partie celle du maïs
la culture du maïs est une aberration à plusieurs titres :

- normalement, pour leur nourriture les vaches sont herbivores et ont seulement besoin de prairie. (voir les critères des AOP du morbier et du comté)
- ce n'est pas une céréale adaptée à la région : elle consomme beaucoup d'eau et voilà 3 années consécutives que notre département est en « alerte sécheresse »,

- sa valeur nutritive est faible. Elle nécessite des compléments protéiniques, notamment le soja importé,
- c'est une culture qui utilise beaucoup d'entrants chimiques et polluants,
- les méthodes de culture, celles du labourage et de monoculture favorisent l'érosion.

Le PAT oublie cet enjeu principal de « transition des villes » vers une politique d'autonomie alimentaire parmi les 3 priorités et cite, pourtant, l'installation de maraîchers dans les actions en cours.

Donc si l'on veut permettre l'installation de maraîchers :

il faut diminuer les cultures inappropriées, (le terme est gentil). Le mouvement est déjà amorcé, car sur 129 producteurs locaux, 28 sont en productions alimentaires ;

il faut libérer les surfaces urbaines pour en faire des terres alimentaires (jardins et maraîchers)

mais il faut également amorcer une réelle et rapide transition :

par ex si chacune des 12 exploitations céréalières cédaient 9 ha chacune sur les 309 ha = **117 maraîchers installés** .

Si chacune des 72 communes réservait, ou préemptait un ou plusieurs ha , ce serait un bon début .

En annexe, une vision que nous partageons, celles du mouvement des amap.

NOTRE VISION STRATÉGIQUE À 5 ANS

Au terme d'un an de réflexion, analyse et construction collective en 2019, une direction commune s'est dessinée pour guider l'action : notre « vision stratégique ».

« En 2025, la transformation sociale s'est opérée :

→ Une grande partie de la population s'est détachée du consumérisme.

→ Les paysan.ne.s sont nombreux.ses et heureux.ses.

→ Les campagnes sont vivantes.

→ L'alimentation et l'agriculture sont pensées dans l'intérêt général et organisées collectivement sur les territoires.

Le mouvement des AMAP a consolidé ses bases et structuré ses réseaux grâce à une éthique fondée sur la solidarité et le respect du vivant. Il a développé des partenariats forts et a largement diffusé ses valeurs. »

Cette vision est un point de départ pour élargir et renforcer les coopérations au sein du Mouvement des AMAP.

Chaque membre et organisation du Mouvement des AMAP est invité à s'en saisir : amapien.es et paysan.nes en AMAP, réseaux d'AMAP.

Rédigé le 29 juillet par le groupe « chercheurs de terre » du [collectif du champ à l'assiette](#)